

Conseil Municipal

Le jeudi 6 juin 2019, à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FOUCHET, Maire.

Présents : Mmes CROS Patricia, JACQUET Stéphanie, RAIMBAULT Martine.
MM. ASSADET Alain, BERGERAULT Erick, BLAIN Claude, FOUCHET Pierre, PHILIPPE Narcisse, NOUAT Christian et REMANJON Patrice.

Absents excusés : Mme CHARPENTIER Céline et M. FERRIERE Laurent.

Absents excusés avant délégué pouvoir : M. AUDIOT Francis (*ayant délégué pouvoir à M. REMANJON Patrice*), Mme BARDELOT Nicole (*ayant délégué pouvoir à M. ASSADET Alain*) M. KOENIG Jean-Marc (*ayant délégué pouvoir à M. FOUCHET Pierre*), Mme LAUGERAT Odile (*ayant délégué pouvoir à Mme JACQUET Stéphanie*) Mme TAILLANDIER Armelle (*ayant délégué pouvoir à Mme RAIMBAULT Martine*).

Secrétaire de séance : M. BLAIN Claude.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance et passe à l'ordre du jour.

TRAVAUX ROUTE DES AIX : le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu des représentants du Conseil Départemental du Cher à propos de la réfection de la route des Aix. Il est à noter que l'estimation à la baisse du montant de ces travaux a été constatée et qu'un nouveau plan de financement doit être envisagé. Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte ce nouveau plan de financement et charge le Maire des demandes de subventions utiles auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Région.

TARIFS PERISCOLAIRES A LA RENTREE 2019/2020 : Après avoir entendu les propositions faites par l'adjointe chargée de l'enfance concernant les futurs tarifs des services périscolaires à la prochaine rentrée 2019/2020, le Conseil Municipal accepte de prévoir les tarifs suivants :

Pour l'accueil périscolaire les tarifs seront fixés suivant le quotient familial des familles comme suit :

QF compris entre 0 et 799 euros : tarif horaire 1,54 € et 0,77 € ½ heure ;

QF compris entre 800 et 1 299 € : tarif horaire 1,74 € et 0,87 € ½ heure ;

QF compris entre 1 300 € et plus : tarif horaire 1,94 € et 0,97 € ½ heure.

Le règlement intérieur pour l'accueil périscolaire et le restaurant scolaire sera revu et réactualisé pour la prochaine rentrée.

Le tarif du ticket de cantine est fixé à 3,45 € et à 5,40 € pour les adultes (à titre exceptionnel).

Un tarif spécial pour les enfants allergiques (Projet d'Accueil Individualisé) est mis en place et fixé à 1,74 € par midi (le repas et les couverts de l'enfant étant fournis par la famille).

CONVENTION CENTRE DE LOISIRS : Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les conventions prévues pour l'organisation du prochain centre de loisirs à Menetou-Salon du lundi 8 juillet au vendredi 28 juillet.

MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN 2020 : le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire à propos de la future répartition des sièges composant le Conseil Communautaire et des différents décrets de lois accompagnant cette mesure, à l'unanimité, refuse la proposition de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry quant à la diminution du nombre de membres au Conseil Communautaire pour Menetou-Salon (2 conseillers communautaires au lieu de 3 actuellement). Le Conseil Municipal espère donc une nouvelle répartition des membres du Conseil Communautaire avec 3 membres pour Menetou-Salon et une nouvelle décision pourra être prise lors d'une prochaine réunion du Conseil.

PROPOSITION DE VENTE D'UN TERRAIN : lors de la réunion du Conseil Municipal du 13 mai, les futurs acquéreurs du terrain communal « l'Echaudement », à côté du hameau « Les Rappereaux », ont été informés qu'ils devaient déposer une offre sous pli à la mairie avant aujourd'hui 6 juin. Une seule offre a été reçue et son contenu est porté à la connaissance du Conseil Municipal qui, après en avoir délibéré, accepte de vendre ledit terrain à la seule personne ayant déposé une offre.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES : l'adjoint chargé des espaces verts informe le Conseil Municipal que le concours communal des maisons fleuries aura lieu au début du mois de juillet. Une présélection aura lieu une semaine avant par une partie des membres de la commission communale chargée de l'environnement des espaces verts. Comme les années précédentes le jury sera formé par ces mêmes membres ainsi que des élus des autres communes du canton.

L'adjointe chargée de l'enfance et de la jeunesse fait part à l'Assemblée du recrutement d'un nouveau cuisinier au restaurant scolaire. Au cours de cet été, le mobilier d'une classe sera renouvelé. Elle fait part également de deux projets prévus par l'équipe enseignante (en 2019/2020), à savoir une classe découverte à Talmont sur Gironde (Charente maritime) et un cycle de tennis à l'école avec 6 séances. Le Conseil Municipal est invité à la fête de fin d'année de l'école qui aura lieu vendredi 14 juin avec un spectacle de cirque à la salle des fêtes en première partie, puis une kermesse dans l'enceinte de l'école rue de la Liberté. La fin de cette année scolaire sera marquée par le départ en retraite de 3 personnels enseignants. La mise en place du Centre de loisirs qui se tiendra du 8 juillet au 26 juillet est évoquée.

AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES : un représentant du SIAEPAC pourrait être présent lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, le 1^{er} juillet prochain afin de présenter l'avancement du projet de transfert des compétences eaux et assainissement à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la signature de la convention de participation citoyenne entre l'Etat, la Gendarmerie et la Commune aura lieu le 5 juillet prochain à 11 h 00 à la mairie de Menetou-Salon.

Deux représentations de l'Ecole de Cirque de Bourges auront lieu les 13 et 14 juillet prochains sous un chapiteau, au stade municipal. Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge l'entrée de ces spectacles pour les enfants de moins de 12 ans. Cette proposition est validée par l'Assemblée (cette participation sera calculée suivant le nombre réellement accueillis sur ces deux jours).

Séance levée à 21 h 00.